

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 12 juillet 2021, à 19h30, le conseil de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac siège à huit clos, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Charette, à laquelle sont présents madame Julia Ann Wilkins et messieurs Maxime Arcand, Jean-Claude Béliveau, David Lisbona, André Parent et Jean-Pierre Charette.

Assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josiane Alarie.

### **1. Présences et quorum**

Monsieur le maire, ayant constaté le quorum, déclare la présente séance ouverte.

### **2. Tenue de la séance à huis clos par visioconférence**

**2021-07-266**

CONSIDÉRANT le décret qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de tenir sa séance par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT l'obligation, même en zone verte, de respecter la distanciation de 2 mètres entre chaque individu;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par la voie de visioconférence;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue par voie de visioconférence.

**ADOPTÉE**

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

**2021-07-267**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté avec les ajouts suivants :

5.6 Demande d'aide financière – Fonds canadien de revitalisation des communautés;

8.1 Autorisation du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, Volet 2 – Subvention aux municipalités.

**ADOPTÉE**

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021**

2021-07-268

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2021 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller André Parent  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#### **5. Administration et finances**

##### **5.1 Liste des déboursés**

2021-07-269

Il est proposé par le conseiller David Lisbona  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 9 juin au 5 juillet 2021, portant notamment les numéros de chèques 4992 à 5009 inclusivement, au montant de 43 055.39 \$.

*Certificat de disponibilité de crédit*

*Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.*

*Josiane Alarie  
Le 12 juillet 2021*

**ADOPTÉE**

##### **5.2 Autorisation d'un emprunt temporaire en attendant le financement permanent dans le cadre des travaux de réfection 2021**

2021-07-270

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt faisant l'objet du Règlement numéro 2021-125 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 28 mai 2021 pour des travaux de réfection à réaliser en 2021 pour un coût total de 913 510 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal du Québec*, la Municipalité peut, par résolution, contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est vu confirmer une subvention pour un montant maximal de 603 950 \$ remboursable sur une période de dix (10) ans;

Il est proposé par le conseiller André Parent  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil autorise un emprunt temporaire pour un montant n'excédant pas 913 510 \$ à la *Banque nationale du Canada* dans le cadre du règlement numéro 2021-125, montant préalablement approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **5.3 Dépôt du rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle**

Le rapport annuel 2020 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle est déposé à la présente séance.

### **5.4 Acquisition de deux conteneurs semi-enfouis**

**2021-07-271**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de deux conteneurs semi-enfouis, soit un pour les déchets et un pour les matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE ces conteneurs semi-enfouis seront installés au garage municipal;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau  
Et résolu à la majorité des membres du conseil :

QUE le conseil confirme l'achat de deux conteneurs semi-enfouis à l'entreprise *Laurin Conteneurs inc.* au coût total incluant l'installation et la livraison de 23 700 \$ plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 03-31000-729 « Immo – Équipements Matières résiduelles ».

#### **ADOPTÉE**

Le conseiller Jean-Pierre Charette est contre l'adoption de la résolution précédente concernant l'acquisition de deux conteneurs semi-enfouis.

### **5.5 Acquisition de signalisations routières**

**2021-07-272**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs signalisations routières sur le territoire sont abimées et nécessitent un remplacement;

Il est proposé par le conseiller André Parent  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil confirme l'acquisition de signalisations routières à l'entreprise *Martech inc.* pour la somme de 4 628.95 plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits budgétaires au poste 02 32000 649 « Signalisation – Voirie ».

#### **ADOPTÉE**

### **5.6 Demande d'aide financière – Fonds canadien de revitalisation des communautés**

**2021-07-273**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville et d'une salle communautaire cadre dans le programme « Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) »;

CONSIDÉRANT QUE le FCRC a pour objectif d'appuyer les collectivités, les villes et les villages partout au Canada qui investissent dans des infrastructures qui favoriseront la vitalité des collectivités, soutiendront la cohésion sociale et économique, et aideront à raviver les collectivités;

Il est proposé par le conseiller David Lisbona  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) » relativement au projet d'agrandissement et de réaménagement de l'hôtel de ville et d'une salle communautaire.

#### **ADOPTÉE**

## **6. Urbanisme**

### **6.1 Rapport du service de l'urbanisme identifiant les permis émis du mois de juin 2021 - Dépôt**

**Dépôt**

Le registre des permis émis durant le mois de juin 2021 est déposé à la présente séance.

### **6.2 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme**

**Dépôt**

Le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenu en date du 16 juin 2021 est déposé à la présente séance.

### **6.3 Dérogation mineure numéro 2021-048 : 315, chemin du Plateau**

**2021-07-274**

Cette demande de dérogation mineure 2021-048 vise à permettre la construction d'un quai d'une superficie de 36.8 mètres carrés et d'une longueur de 13.4 mètres, alors que l'article 158 du règlement de zonage numéro 2013-060 prescrit qu'un quai peut avoir une superficie maximale de 32.5 mètres carrés et une longueur maximale de 12 mètres.

Questions du public : aucune question ni commentaire n'a été reçu.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro de résolution U21-06-03.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure numéro 2021-048.

**ADOPTÉE**

## **7. Travaux publics**

### **7.1 Octroi de contrat dans le cadre de travaux de réfection sur les chemins Lac-de-la-Grise et Vallée-du-Manitou**

**2021-07-275**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac prévoit effectuer divers travaux de réfection sur les chemins Lac-de-la-Grise et Vallée-du-Manitou;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux font l'objet de demandes d'aide financière aux volets Redressement et Amélioration du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et que la Municipalité a reçu une réponse favorable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une approbation relativement au règlement d'emprunt de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public en vue de la conclusion d'un contrat pour les travaux de réfection pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions conformes ont été reçues;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil octroie le contrat pour la réalisation des travaux de réfection sur l'ensemble du territoire à l'entreprise *Construction Monco Inc.* au coût total de 599 393.80 plus les taxes applicables, le tout imputé à même les crédits disponibles au poste budgétaire numéro 03-31000-101 « Règlement d'emprunt Travaux de réfection 2021 »;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 2021-05-246.

**ADOPTÉE**

## **7.2 Octroi de contrat pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de réfection 2021**

CONSIDÉRANT les besoins de fourniture de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux requis dans le cadre des travaux qui seront effectués en 2021;

CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner à cinq (5) firmes;

2021-07-276

Il est proposé par le conseiller André Parent  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil octroie le contrat à la firme Solmatech inc. pour la fourniture de services professionnels en contrôle qualitatif dans le cadre des travaux de réfection 2021 pour la somme de 15 306 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que détaillé dans l'appel de propositions et imputé à même les crédits budgétaires au poste 02-32000-521 « Ent. des chemins et trottoirs »;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 2021-06-262.

**ADOPTÉE**

## **8. Varia**

### **8.1 Autorisation du dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, Volet 2 – Subvention aux municipalités**

2021-07-277

CONSIDÉRANT QU'une pénurie de logements locatifs sévit dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE lors de la période annuelle de déménagement, plusieurs citoyens de la région se retrouvent maintenant sans logis ou en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite soutenir l'accès au logement pour les ménages vulnérables ou qui se retrouvent sans toit, en fournissant à ceux-ci une aide temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) offre une aide aux municipalités, dans le cadre du *Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités*;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme consiste en l'octroi de subventions aux municipalités, afin de couvrir une partie des coûts des services d'aide d'urgence dispensés aux citoyens qui sont sans logis en raison d'une pénurie de logements locatifs ou à la suite d'un sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention auprès de la SHQ en vue de participer au Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, Volet 2 – Subvention aux municipalités;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac soit autorisée à déposer une demande de subvention auprès de la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) dans le cadre du Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités, Volet 2 – Subvention aux municipalités.

QUE la Municipalité s'engage à signer un protocole d'entente ayant pour objet l'administration des sommes obtenues par la SHQ;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**9. Période de question et de commentaires d'ordre général**

Aucune question ni commentaire n'a été transmis par les citoyens en regard à cette séance.

**10. Fermeture de la séance à 19 h 46**

**2021-07-278**

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE**

---

M. Daniel Charette  
Maire

---

Mme Josiane Alarie  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal du Québec*

---

M. Daniel Charette  
Maire



